

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 16 juin 2011

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la Délibération	14
Date de convocation	07/06/2011
Date d'affichage	17/06/2011

L'an deux mil onze, le seize juin, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme CRESPEL A, Mme SERRE F, Mme BAVOUX F, Mme FAVEAUX R, Mr LEPRINCE R, Melle GAND E, Mr HOCHLEITNER P, Melle PAQUIN J, Mr KNAJDER M.

Absent : Mr HUSSON Hugues.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu le courrier de Madame le Préfet de la Meuse en date du 9 mai 2011 notifiant son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et rappelant les objectifs de la loi susvisée,

Vu la décision de réaliser une étude prise par la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue sur l'opportunité et la faisabilité d'un rapprochement d'EPCI à fiscalité propre dans le cadre de cette réforme de l'intercommunalité,

Considérant la nécessité de se positionner, dans le délai de 3 mois, sur le schéma proposé par Madame le Préfet, celle-ci préconisant le regroupement des 4 Communautés de Communes de CHARNY, MEUSE VOIE SACREE, VERDUN et VAL DE MEUSE ET VALLEE DE LA DIEUE, ainsi que le rattachement des communes de BRABANT SUR MEUSE,

CONSENVOYE, FORGES SUR MEUSE et REGNEVILLE, afin de constituer, par fusion, une nouvelle communauté de communes très intégrée de 55 communes,

Considérant que la fusion entraîne de facto un transfert des compétences vers « le haut » par rapport à celles déjà existantes dans ces différentes structures et qu'il convient donc de procéder à une analyse poussée des conséquences de cette recomposition de l'intercommunalité, notamment en ce qui concerne la fiscalité (le projet de schéma de Madame le Préfet propose une alternative entre la fiscalité professionnelle unique et la fiscalité additionnelle pour la communauté de communes qu'elle préconise alors que l'application stricte de la loi amènerait à une fiscalité professionnelle unique),

Considérant l'importance de connaître les conséquences d'une telle fusion pour les contribuables communaux et pour les réalisations et projets en cours,

Considérant ainsi la nécessité de disposer des résultats de l'étude engagée,
Entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de ne pas accepter et rejette donc le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Madame le Préfet de la Meuse sur le secteur concernant notre territoire,

CHARGE le Maire de l'application de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20110725-2011-06-D17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 25/07/2011
Publication : 25/07/2011